

Date d'impression 11.08.2017

Version numéro 5

Révision: 11.08.2017

Section 1

Identification de la substance/du mélange
et de la société/entreprise

1.1 Identification du produit

– Nom commercial:

Go4cork A 300

1.2 Préconisations d'utilisation de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Aucune information importante connue.

– Application de la substance/du mélange Colles

1.3 Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant/Fournisseur:

Amorim Cork Composites, SA

Rua de Meladas, 260

4536-902 Mozelos VFR

Portugal

+351 22 747 53 00

acc@amorim.com

Section 2

Identification des dangers

2.1 Classification of the substance or mixture

Classification according to Regulation (EC) No 1272/2008

The product is not classified according to the CLP regulation.

2.2 Éléments d'étiquetage

– Étiquetage conforme au Règlement (CE) N° 1272/2008 néant

– Pictogrammes de danger néant

– Mention d'avertissement néant

– Mentions de danger néant

– Informations supplémentaires :

Contient de la 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, un mélange de :

5-chloro-2-méthyl-2 H-isothiazol-3-one [N° CE 247-500-7] et de 2-méthyl-2

H-isothiazol-3-one [N° CE 220-239-6] (3:1).

Peut déclencher une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

– Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

– PBT : Non applicable.

– vPvB : Non applicable.

Section 3

Composition/information sur les composants

3.1 Caractéristiques chimiques : Mélanges

– Description : Colle

– Composants dangereux : néant

Informations complémentaires

Pour la nomenclature des dangers identifiés, se reporter à la section 16.

Date d'impression 11.08.2017

Version numéro 5

Révision: 11.08.2017

Section 4

Mesures de premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Informations générales : Aucune mesure particulière requise.
- Après inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau : Laver immédiatement avec de l'eau et du savon et rincer abondamment.
- Après contact avec les yeux
Rincer les yeux, les paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes à l'eau courante. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
- Après ingestion
Consulter immédiatement un médecin.
Rincer la bouche puis boire beaucoup d'eau.

4.2 Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucune autre information importante connue.

4.3 Indication de tout soin médical immédiat et de traitement spécial nécessaire

Aucune autre information importante connue.

Section 5

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Agents d'extinction appropriés
CO₂, poudre ou projection d'eau. Pour des incendies plus conséquents, pulvériser de l'eau ou de la mousse résistant aux alcools.
Utiliser des méthodes d'extinction appropriées aux conditions environnantes.

5.2 Risques particuliers provenant de la substance ou du mélange

Aucune autre information importante connue.

5.3 Conseil aux pompiers

- Équipement de protection : Aucune mesure particulière requise.

Section 6

Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions particulières, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération adéquate

6.2 Précautions environnementales :

Ne pas jeter le produit dans les égouts ou dans un cours d'eau.
Informez les autorités compétentes en cas d'infiltration dans un cours d'eau ou à l'égout.
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, neutralisant d'acides, liant universel, sciure de bois).
Éliminer le matériel contaminé en tant que déchet, conformément au point 13.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir Section 7 pour des informations sur la manipulation sans danger.
Voir Section 8 pour des informations sur les équipements de protection individuelle.

Date d'impression 11.08.2017

Version numéro 5

Révision: 11.08.2017

Section 7

Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions pour une manipulation sans danger :** Aucune mesure particulière requise.
- **Informations sur la protection contre les explosions et les incendies :** Aucune mesure particulière requise.

- 7.2 Conditions pour un stockage en toute sécurité, ou déconseillé**
- **Stockage**
 - **Conditions à respecter dans les pièces de stockage et les containers :** Aucune mesure particulière.
 - **Information sur le stockage sur un site commun de stockage :** Aucune mesure particulière.
 - **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :** Protéger contre le gel.

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)**
- Aucune autre information importante connue.

Section 8

Exposure controls/personal protection

- **Informations complémentaires pour l'agencement des installations :** Aucune autre information ; voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants avec valeurs alertantes qui exigent une surveillance sur le site de travail :**
- e produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des teneurs maximales à surveiller sur le lieu de travail.
- **Informations supplémentaires :**
- Ce document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

- 8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Équipement de protection individuelle**
 - **Mesures générales de protection et d'hygiène**
- Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin du travail.
- **Équipement respiratoire :**
- Inutile si la pièce est bien aérée.
- **Protection des mains :**



Gants de protection

Une protection préventive de la peau est recommandée en ayant recours à des agents de protection de la peau.

- **Matière des gants**
- Gants en caoutchouc
- Le choix des gants appropriés ne dépend pas uniquement de la matière, mais aussi des critères de qualité, et varie selon les fabricants. Leur résistance ne peut donc être évaluée à l'avance et doit être contrôlée avant utilisation.
- **Temps de pénétration de la matière des gants**
- Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants et doit être respecté.
- **Protection oculaire :**



Lunettes de sécurité

- **Protection du corps:**
- Tenue de travail de protection

Section 9

Physical and chemical properties

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Informations générales

– Aspect :

Forme : Pâte

Couleur : Blanc

– Odeur : Characteristic

– Seuil d'odeur : Non déterminé.

– Valeur de pH à 20 °C : 7.5 (ISO 976)

– Modification d'état

Point de fusion/point de congélation : 0 °C

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition : 100 °C

– Point d'inflammabilité : Non applicable.

– Inflammabilité (solide, gazeuse) Non applicable.

– Température d'inflammabilité :

Température de décomposition : Non déterminé.

– Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable.

– Propriétés explosives : Le produit ne présente aucun danger d'explosion.

– Valeurs critiques pour l'explosion :

Inférieure : Non déterminé.

Supérieure : Non déterminé.

– Pression à la vapeur à 20 °C : 23 hPa

– Densité à 20 °C 1,32 g/cm³ (EN ISO 2311-1)

– Densité relative Non déterminée.

– Densité de la vapeur Non déterminée.

– Taux d'évaporation Non déterminé.

– Solubilité dans/Miscibilité avec

l'eau : Complètement miscible.

– Coefficient de partage : n-octanol/eau : Non déterminé.

– Viscosité :

dynamique à 20 °C : 65 000 mPas (ISO 2555)

cinématique : Non déterminé.

– Teneur en solvant :

Eau : 24,8 %

VOC 0,00 %

Teneur en solides : 75,2 % (DIN EN 827.8.2)

9.2 Autres informations

Aucune autre information importante connue.

Date d'impression 11.08.2017
Version numéro 5
Révision: 11.08.2017

Section 10

Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information importante connue.

10.2 Stabilité chimique

– **Décomposition thermique/conditions à éviter :**
Aucune décomposition si l'utilisation est conforme aux spécifications.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information importante connue.

10.5 Matières incompatibles :

Aucune autre information importante connue

10.6 Produits de décomposition dangereuse :

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

Section 11

Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

– **Toxicité aiguë**
Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Principaux effets irritants :

– **Affection /Irritation cutanée :**
Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Lésion/irritation oculaire grave :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Réactions respiratoires ou cutanées

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
(Aucune sensibilisation - OCDE 442)

– Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

– Mutagénicité sur les cellules germinales :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Cancérogénicité :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Toxicité pour la reproduction :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Toxicité pour certains organes cibles (STOT) après une exposition unique :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Toxicité pour certains organes cibles (STOT) après une exposition répétée :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

– Danger en cas d'aspiration :

Au regard des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Section 12

Informations écologiques

12.1 Toxicité

– **Toxicité aquatique :**
Aucune autre information importante connue.

12.2 Persistance et dégradabilité :

Aucune autre information importante connue.

12.3 Potentiel de bio-accumulation :

Aucune autre information importante connue.

Date d'impression 11.08.2017

Version numéro 5

Révision: 11.08.2017

Section 13

Élimination des déchets

12.4 Infiltration dans le sol :

Aucune autre information importante connue.

Informations écologiques supplémentaires :

– Notes générales :

Classe 1 de danger pour l'eau (Règlement allemand) (auto-évaluation) :

légèrement dangereux pour l'eau

Ne pas laisser le produit non dilué, ou de grandes quantités, atteindre les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

– PBT : Non applicable.

– vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets indésirables :

Aucune autre information importante connue.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

– Recommandation

De petites quantités peuvent être éliminées avec les déchets ménagers.

– Catalogue européen des déchets

08 00 00 DÉCHETS ISSUS DE LA FABRICATION, FORMULATION, APPROVISIONNEMENT ET UTILISATION (MFSU) DE PRODUITS DE REVÈTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAILS VITRIFIÉS), COLLES, MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION

08 04 00 déchets de MFSU ou colles et mastics (y compris les produits d'étanchéité)

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux mentionnés sous 08 04 09

– Emballages non nettoyés :

Recommandation :

Éliminer conformément aux règlements officiels.

– Agent de nettoyage recommandé :

Eau. Ajouter des agents de nettoyage si nécessaire.

Section 14

Informations sur le transport

14.1 Numéro ONU

– ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.2 Désignation officielle de transport ONU

– ADR, ADN, IMDG, IATA Néant

14.3 Classe(s) de danger du transport

– ADR, ADN, IMDG, IATA Classe Néant

14.4 Groupe d'emballage

– ADR, IMDG, IATA Néant

14.5 Dangers pour l'environnement :

Non applicable.

14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur

Non applicable.

Date d'impression 11.08.2017
Version numéro 5
Révision: 11.08.2017

Section 15

Informations réglementaires

14.7 Transport en vrac conformément à l'Annexe II de Marpol et Code IBC Non applicable.

- Transport/informations supplémentaires :
Non dangereux conformément aux spécifications ci-dessus.
- « Modèle de réglementation » de l'ONU : Néant
- Trade name: Go4cork A 300

15.1 Règlements/législations spécifiques sur la sécurité, la santé et l'environnement pour la substance ou le mélange

Directive 2012/18/EU

- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I
Aucun des composants n'est listé.

Règlements nationaux

Autres réglementations, limitations et interdictions

- Directive GEV/EMICODE : EC 1 plus, « émission très basse »
- COV : COV (UE) 0,0 g/l

15.2 Évaluation de sécurité chimique :

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été conduite.

Section 16

Autres informations

Ces informations reposent sur nos connaissances actuelles. Toutefois, elles ne doivent en aucun cas constituer une garantie quant aux propriétés du produit, et n'établissent aucunement un rapport contractuel juridique effectif.

Abréviations et acronymes :

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods (Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses)

IATA : International Air Transport Association (Association du transport aérien international)

GHS : Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals (Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques)

EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des substances commerciales chimiques existantes)

ELINCS : European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances chimiques notifiées)

CAS : Chemical Abstracts Service (Service des résumés analytiques de chimie) (département de l'American Chemical Society)

COV : Volatile Organic Compounds (Composés organiques volatils) (USA, UE)
MAL-Code : Måleteknisk Arbejdshygiejnisk Luftbehov (Réglementation pour l'étiquetage sur les dangers d'inhalation, Danemark)

PBT : Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, bio-cumulable et toxique)

vPvB : very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bio-cumulable)